

**L'Orphelinat de Saint-Damien — Première Communion
— Contre l'alcoolisme**

— o —

*(Extrait d'une Circulaire récente de Mgr l'Archevêque
de Québec.)*

Vous connaissez tous le désastreux incendie qui a réduit en cendres, le 26 novembre, le grand orphelinat de Saint-Damien. Dans une couple d'heures, ce vaste établissement, pour lequel son fondateur s'était imposé tant de sacrifices et qui faisait tant de bien dans toute cette région, a été complètement détruit.

Il n'y a pas eu de pertes de vie : rendons-en grâces à Dieu ; mais environ 300 personnes, orphelins, vieillards, religieuses, se sont trouvées sans abri, sans provisions, sans feu, dans la rigoureuse saison de l'hiver.

Les paroissiens de Saint-Damien et des localités voisines ont déployé beaucoup de dévouement et de charité ; ils ont accueilli chez eux, les uns, des orphelins, les autres, de pauvres vieillards.

Cette charité leur fait honneur et leur méritera les bénédictions du ciel. Les religieuses et ceux qui n'ont pu être placés ailleurs ont été installés dans l'hôpital, où ils seront bien à l'étroit, mais au moins abrités pour l'hiver.

Les assurances ne couvrent qu'une faible partie des pertes éprouvées. Cependant M. l'abbé Brousseau, qui a consacré sa vie à la fondation de cette institution, ne s'est pas découragé. Comptant toujours sur la miséricordieuse Providence de Dieu, il ne songe pas à abandonner ses pauvres, mais à tendre de nouveau la main aux personnes charitables, qui sont légion dans l'archidiocèse de Québec, et qui ont compris depuis longtemps la beauté et l'importance de son œuvre, l'une des plus populaires que nous ayons ici.

Je sais que je vais au devant de votre attente et de vos désirs en vous demandant de faire d'ici au carême une collecte dans chacune de vos églises et chapelles, pour aider à rebâtir l'orphelinat et l'hospice de Saint-Damien. Vos ouailles seront heureuses, j'en suis sûr, de donner leur aumône pour une œuvre qu'elles aiment et dont elles apprécient les bienfaits résultats. Le produit de cette quête devra être envoyé sans retard à M. l'abbé H. Têtu, procureur de l'Archevêché.